

VIOLENCES DOMESTIQUES

377 interventions policières en 2022



91%
= violences conjugales
dont **87%** de femmes
victimes/plaignantes



9%
= violences
parents-enfants/
autre parenté



Le Valais veut changer sa loi sur les violences domestiques

SOCIÉTÉ Avec son projet de révision de la loi sur les violences domestiques, le canton espère améliorer l'accompagnement des personnes concernées et la collaboration entre institutions.

PAR **SABRINA ROH**

En Suisse, entre 15 000 et 20 000 infractions dans le domaine des violences domestiques sont enregistrées chaque année. Et les premiers chiffres valaisans (voir encadré) prouvent que ce fléau existe aussi dans le canton.

Si elle n'a pas encore dix ans, la loi sur les violences domestiques (LVD) de 2015 pourrait bien déjà être modifiée, au vu de l'ampleur du phénomène. Le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Parlement cantonal un projet de révision, qui sera traité lors de la session de septembre 2024 au Grand Conseil. «C'est un problème systémique qui concerne l'ensemble de la société», assure Mathias Reynard, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Ayant pour but de venir en aide à toutes les personnes concernées et de renforcer la collaboration entre les différentes institutions, le projet pourrait avoir une incidence financière supplémentaire de 110 000 francs et nécessiterait un renforcement des centres spécialisés LAVI de quatre équivalents plein-temps (EPT). Le point sur trois modifications majeures.

1 PROTECTION DES ENFANTS

Dans les cas où la violence n'est pas directement dirigée contre eux, les enfants ne devraient plus être considérés comme «exposés» ou «témoins», mais comme «personnes directement affectées» en raison du «fort potentiel traumatisant de ces violences pour les enfants et la mise en danger conséquente et durable qu'elles entraînent.»

2 DÉMARCHES PROACTIVES

Le projet de loi prévoit que les centres de consultation spécialisés comme les centres LAVI ou Caritas Valais Wallis contactent de manière proactive les personnes ayant subi ou exercé des violences, quelques jours après une intervention policière. «Cela permettra de renforcer l'accès à l'information et aux aides», souligne Katy Solioz-François, cheffe de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille.

3 TROIS ENTRETIENS POUR LES AUTEURS DE VIOLENCES

A ce jour, seules les personnes présumées auteurs de violences et expulsées du domicile sont contactées pour un entretien obligatoire par Caritas Valais Wallis. «Nous souhaitons augmenter le bassin de population concerné», précise Katy Solioz-François. Aussi, le projet de loi prévoit que les personnes sous le coup d'une mesure d'éloignement ou d'interdiction de contact prononcée par un tribunal seront aussi contactées. Le nombre d'entretiens pourrait aussi passer d'un à trois.

Les premiers chiffres valaisans

Le projet de révision de loi prévoit aussi d'améliorer la récolte de données chiffrées. Le canton vient d'ailleurs de publier le premier rapport cantonal sur les violences domestiques. Elaboré par l'Observatoire valaisan de la santé (OVS) sur mandat de l'OCEF, il se base sur les chiffres de 2022.

Cette année-là, 377 interventions ont été enregistrées par la police et les centres LAVI ont pris en charge 936 victimes. La preuve que toutes ne font pas appel aux forces de l'ordre. Les quatre lieux d'accueil du canton (Sion, Martigny, Monthey et Brigue) ont reçu 118 personnes (64 femmes et 54 enfants) pour 3202 nuitées et 91 auteurs présumés (93% d'hommes) ont été aidés.

«Ces données ne sont que la partie émergée. Tous les organismes ne livrent actuellement pas de données et seulement 10 à 20% des victimes font appel aux services de police», précise Luc Fornerod, directeur de l'OVS, qui rappelle que la collecte des données s'est faite, pour l'heure, organisation par organisation. Le but, à terme, est de pouvoir évaluer le fonctionnement en réseau des différentes institutions et de livrer des analyses transversales des données.

Au niveau suisse, seul le nombre d'interventions policières est renseigné (environ 19 000 par année). Et par rapport à son nombre d'habitants, le Valais se situe dans la moyenne.